

# Ecole supérieure d'art d'Avignon (ESAA)

## Accréditation conjointe MESRI – MC 2020

### Diplôme national Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) – Option Arts Renouvellement de l'attribution du grade de master

La précédente évaluation de l'ESAA par l'HCERES date de 2014-15 et avait conclu à une formation intéressante croisant les deux mentions Création et Conservation-Restauration conférant grade de master (DNSEP); les points de vigilance concernaient une certaine faiblesse des actions de professionnalisation et l'absence de dispositifs de suivi des étudiants et d'autoévaluation. L'Ecole a connu une grave crise au printemps 2016 à tel point que les recrutements d'étudiants n'ont pu se dérouler pour l'année 2016-2017 et que le poste de Directeur de l'Ecole a été vacant jusqu'en 2018. L'Ecole a entrepris depuis un mouvement de refondation avec le dépôt d'un projet d'établissement 2019-2023 pour une nouvelle accréditation. Elle a bénéficié d'une prolongation d'un an (2019-2020) de son accréditation au grade de master à titre conservatoire jusqu'à la rentrée 2020 au vu de la situation particulière qu'elle a traversée et qui a mis du temps à être résolue : « *Il est proposé une prolongation d'un an de l'attribution du grade de master aux titulaires du DNSEP de l'ESA d'Avignon, en l'attente de la nomination du nouveau directeur dont le poste est vacant depuis 2 ans, et de la constitution d'un complément de dossier d'orientation stratégiques répondant aux préconisations de la dernière évaluation du HCERES.* » (CNESER 17 avril 2018).

Les compléments de dossier sont parvenus en juin 2020 ; la mise en regard du dossier (projet d'établissement complété par les réponses aux questions) et des indicateurs retenus par le MESRI pour l'attribution du grade de master montre certains points de convergence mais appellent aussi une certaine vigilance tant certains dispositifs semblent éloignés des normes retenues. Pour rappel, il est attendu avant accréditation des éléments sur : la capacité de l'établissement à mettre en œuvre le cursus conduisant au diplôme (garantie académique et l'adossement à la recherche) ; la préparation à l'insertion professionnelle (organisation du cursus de formation, approches par compétences) ; les moyens mis en œuvre pour favoriser la réussite des étudiants (formats pédagogiques, mobilisation des outils numériques, prise en compte du handicap) ; l'inscription de la formation dans un site ou un territoire (partenariats notamment) ; la mobilité internationale et enfin la mise en œuvre d'une démarche qualité afin d'assurer l'amélioration continue de la formation (autoévaluation, dispositifs de suivi...).

#### **Positionnement général :**

Le cursus de l'ESAA a adopté la structuration LMD et est composé de trois cycles : le premier débouchant sur le DNA valant grade de licence, le second sur le DNSEP valant grade de master, tous deux avec deux mentions Création et Conservation-Restauration ; le DSRA (Diplôme supérieur de Recherche en Art) à bac+8 est un diplôme d'établissement qui a été mis en pause avec les difficultés qu'a traversées l'établissement.

Le dossier est clair sur le positionnement général et notamment l'intérêt de l'option Arts avec ses deux mentions (Conservation-Restauration et création) puisqu'elles n'existent dans aucune autre école de la région. La mention conservation-restauration forme des professionnels habilités (Code du patrimoine) à intervenir sur des objets patrimoniaux en vertu de la loi musée (il existe 4 diplômes nationaux habilités : INP, Paris 1, Tours et Avignon). A l'évidence il y a là une formation qui vient répondre à des besoins et qui s'inscrit dans un contexte de demande sociétale et politique (circulation des collections ethnographiques avec les enjeux de restitution, histoire de la collecte en contexte colonial...). Sans doute en est-il autant pour la mention Création vu l'importance de l'art vivant en PACA.

Mais trois problèmes sont à souligner :

--**Un problème d'effectifs** : Les effectifs de master sont faibles autour de 15-16 étudiants depuis 2015 ; l'embellie de 2018 n'a pas été confirmée en 2019. On est même à 13-14 en M2 avec de fortes différences entre la mention restauration et création. **La faiblesse de la mention Création** paraît structurelle, déjà soulignée dans le rapport HCERES.

Des pertes importantes d'étudiants se lisent entre les années et l'ESAA ne garde qu'une petite partie de ses étudiants et on ne peut tirer d'analyses des arrivées tant elles sont fluctuantes. L'entrée se fait pour l'essentiel par concours en L1. Le nombre de dossiers 2020-2021 avoisine les 70 avec toujours un fort différentiel restauration/création, avec de surcroît des candidatures nationales dans le premier cas et beaucoup plus locales dans le second. La seconde voie d'admission est la validation d'acquis en cours de cursus mais on manque de données sur le sujet.

-- Tout cela renvoie à une **attractivité faible à moyenne**. Les réponses aux questions évoquent d'ailleurs « la disparition de l'école du paysage quotidien de la ville » après le déménagement du centre-ville si bien qu'il a fallu travailler à « revenir sur le territoire » (ce sont notamment les ateliers libres présentés dans le projet d'établissement et qui accueillent des publics variés et non seulement la formation initiale).

-- Cela renvoie à des **questions de soutenabilité financière** et d'ailleurs le budget présenté par l'Ecole est interrogé par le Ministère de la Culture.

Ces difficultés font écho à un certain nombre de points précis du cahier des charges du grade de master que l'ESAA doit d'engager à remplir d'autant que certains étaient pointés dans l'évaluation HCERES 2014-2015 -les difficultés internes les ont de surcroît sans doute accrues.

#### 1- Garantir la qualité académique et un adossement à la recherche.

Le corps enseignant de l'ESAA est surtout composé de permanents de l'établissement (les 4/5) ; pour la mention conservation-restauration, ce sont des professionnels habilités de la restauration-conservation dotés pour certains d'une expérience d'entrepreneurs. S'y ajoutent quelques intervenants extérieurs mais ils sont peu nombreux *a priori* en master, ce qui peut étonner étant donné la volonté professionnelle du DNSEP.

Un certain nombre sont des enseignants-chercheurs et/ou des docteurs mais le dossier comme les réponses restent discrets sur **l'adossement à la recherche** qui est un des critères majeurs pour la collation du grade. Il est fait mention de séminaires de recherche réguliers « Art et artefactualité » ou de programmes de recherches mais on aimerait avoir des indications plus précises dans leur lien avec l'enseignement. On nous évoque un « comité de réflexion sur la recherche » mais on en sait bien peu de choses sauf que des personnalités ont été pressenties.

L'adossement à la recherche doit être précisé et renforcé, notamment avec les universités proches comme le suggérait le rapport HCERES. Certaines initiatives vont dans ce sens : ainsi avec l'université d'Avignon, élaboration d'une convention d'accueil de chercheuse invitée au sein de l'équipe « Ingénierie de la restauration des patrimoines naturel et culturel » (IMBE de UMR7263-CNRS) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

#### 2- Préparer l'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est présentée comme un élément fort du cursus de formation qui affiche désormais dès la L1 les deux mentions. Des cours transversaux existent toutefois (histoire de l'art, anthropologie de l'art, culture numérique...) et le dispositif des workshop est également transversal.

Un stage est obligatoire en S8. L'Ecole s'attache à multiplier les partenariats locaux et étrangers pour avoir des opportunités de stages. La professionnalisation est assurée par des cours spécifiques depuis la rentrée 2019. Un enseignement d'anglais se fait désormais par niveau. Pour la mention conservation-restauration, la plupart des diplômés sont des conservateurs-restaurateurs souvent auto-entrepreneurs mais l'ESAA n'a **aucune statistique**.

Pour l'autre mention, l'ESAA s'efforce de la rendre plus attractive. Ainsi la création de l'ARC « Ultimate happening » qui fonctionne depuis 2019 : il montre un début de synergie pédagogique avec les

institutions culturelles régionales et investir les arts vivants et performatifs. Le projet est d'ouvrir un 3<sup>e</sup> cycle en arts vivants à la rentrée 2021, voire d'aller vers un nouveau projet de mention arts de la scène. Est-ce soutenable et quel agencement avec l'École Supérieure d'arts plastiques de Monaco ?

3- Favoriser la réussite de tous les étudiants et définir une politique sociale Rien sur le sujet (étudiants en situation de handicap, boursiers sur critères sociaux...)  
On ne dispose d'aucune donnée ni d'indication sur le suivi individualisé alors qu'au vu des effectifs il devrait être mis en place. **L'ESAA doit se doter d'une politique sur ce volet.**

4- Inscrire son offre de formation dans la politique de site  
L'ESAA annonce des partenariats nombreux : la liste des « partenariats historiques » est conséquente et ils interviennent surtout dans des actions de professionnalisation ; ils pourraient l'être aussi « sur la pédagogie de l'établissement » comme le notait déjà le rapport HCERES de 2014-2015.  
Elle s'attache aussi à développer des partenariats universitaires avec notamment l'Université d'Aix-Marseille ou l'Université d'Avignon (convention d'accueil de chercheuse invitée IMBE de UMR7263-CNRS à compter du 1 septembre 2020). On peut noter une collaboration avec l'IRIS (EHESS) à partir de l'automne 2020 pour un séminaire « Les objets et les choses en sciences sociales : matérialités contemporaines, musées et patrimoines)  
L'ESAA appartient aussi au Réseau des Ecole(s) du sud qui réunit 6 écoles supérieures d'art de la région PACA et celle de Monaco avec comme objectif de développer et de valoriser des coopérations dans l'enseignement, la recherche, l'insertion professionnelle.

5- Favoriser la mobilité internationale et l'ouverture à l'international  
On constate que des partenariats étrangers existent (13 conventions Erasmus) d'autant que des stages sont obligatoires en master (S8). Toutefois les conventions n'ont pas été reprises suite aux problèmes intérieurs de l'École. Un dossier de candidature vient d'être déposé en mai 2020 pour la période 2021-2027. Il n'y a donc pas de mobilité internationale actuellement dans ce cadre.  
Il existe d'autres partenariats : avec le Mexique ou encore avec deux institutions de Cologne (Institut d'ethnologie de l'Université et le musée Ratenstrauch-Joest) pour des stages mais sont-ils opérationnels ?

6- Mettre en œuvre une démarche qualité afin d'assurer l'amélioration continue de la formation  
Pas de dispositifs robustes de suivi des étudiants et de l'insertion professionnelle alors qu'il s'agissait déjà d'un manque pointé par le HCERES en 2014-2015. Une étude statistique sur les 5 dernières années est en cours.  
Une gouvernance qui se cherche : pas de conseil de la formation de la vie étudiante (avec représentants étudiants).

A l'évidence, l'ESAA peine à dominer la grave crise qu'elle a traversée en dépit de signes encourageants. Au vu de l'enjeu attaché à la mention conservation-restauration, une proposition de prolongation d'un an de l'attribution du grade de master est proposée, il est attendu que l'école s'engage dans **un programme de refonte** à plusieurs niveaux, en commençant par les aspects intérieurs à l'École :

- 1) Au niveau de l'école :
  - veiller à la mise en place d'outils de démarche qualité pour aller vers une qualité de la gouvernance (évaluation, suivi des cohortes, conseil de la recherche, conseil de la formation de la vie étudiante)
  - veiller à la mise en place d'une politique sociale pour les étudiants (boursiers, handicap...)
  - veiller à réactiver les conventions internationales pour la mobilité des étudiants
  - s'assurer et démontrer la soutenabilité financière du projet global de formation ; l'école devra apporter les éléments utiles dans un délai d'un an.
- 2) Au niveau de l'environnement régional :

- Dans le cadre de ses conventions avec les universités régionales : repenser l'attractivité de l'offre de formation en second cycle dans une meilleure articulation avec la recherche.
- en termes d'écoles d'art : consolider et mettre à profit le Réseau des Ecole(s) du Sud pour développer et valoriser des coopérations dans l'enseignement, la recherche, l'insertion professionnelle
- en termes d'institutions muséales ou culturelles : développer et valoriser des coopérations dans l'enseignement, la recherche, l'insertion professionnelle